



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Cinq le 17 décembre à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Maison du Peuple -salle beige  
Rue Maréchal Leclerc à Lezoux  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

### SIAEP DORE -ALLIER

Date de convocation : 08/12/2025

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
[contact@siaepdoreallier.fr](mailto:contact@siaepdoreallier.fr)

**PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.  
MS DERBIAS J.L., DUROHANY D., DURUPT S., GARMIS F.,  
MS GIRARD J.B., MAZELIER V., ORCIERE T.**

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 10  
votants : 11

**ABSENTS : MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,  
MS MAURIN D., ROUVIDANT J.L.**

**POUVOIRS : M. BLANCHOZ P. A M. MAZELIER V.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. DERBIAS J.L.**

### DELIBERATION N° 2025-12-11

**OBJET : ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE  
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Lezoux, le 17/12/2025

**CERTIFIE EXECUTOIRE :**

Reçu en sous-préfecture le : 22 12 2025

Publié et notifié le : 23 12 2025

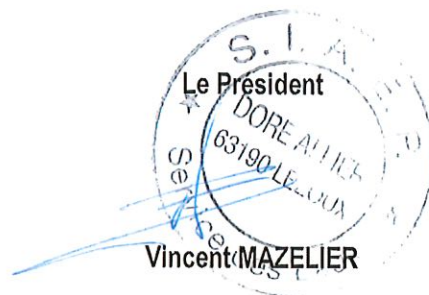


Vincent MAZELIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la publication

La secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



Vincent MAZELIER